

MAIRIE DE DANGERS

Département d'Eure-et-Loir

10 rue de la Mairie

28190 DANGERS

Tél. 0237229005 mairie.dangers@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 JUILLET 2020

Sur convocation en date du 6 juillet 2020, le Conseil municipal de DANGERS s'est réuni le vendredi 10 juillet 2020 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur BELLAMY André au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents :

Mesdames LEBEAU-CORBONNOIS Elisabeth, RENARD Annie, ROSSE Sandrine, TREBOUET Caroline, et Messieurs BELLAMY André, DE AGUIAR Séraphin, PETIT Benoît, MORIZEAU Rémy et ROBVEILLE Arnaud

Etait absente :

Madame CHALLAB Ellen (pouvoir donné à Madame LEBEAU-CORBONNOIS Elisabeth)

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame TREBOUET Caroline

Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion du 30 juin 2020 qui est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

Il est ensuite procédé au vote des différents points figurant à l'ordre du jour.

ELECTIONS SENATORIALES

Le Maire rappelle que les collègues électoraux sont convoqués le dimanche 27 septembre 2020 pour élire les sénateurs.

L'élection des délégués et des suppléants des conseils municipaux a été fixée au 10 juillet 2020 par décret n° 2020-812 du 29 juin 2020.

Le nombre de ces délégués varie selon la population de la commune : en l'occurrence, la Commune de Dangers doit procéder à l'élection d'un délégué et de trois délégués suppléants.

a) Composition du bureau électoral

Le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme Annie RENARD et M. Rémy MORIZEAU (plus âgés) et Mme Caroline TREBOUET et M. Benoît PETIT (plus jeunes). La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué

Les candidatures enregistrées :

- M. André BELLAMY

Le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
 - bulletins blancs ou nuls : 0
 - suffrages exprimés : 10
 - majorité absolue : 6
- A obtenu :
- M. André BELLAMY : 10 (dix) voix

M. André BELLAMY ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

c) Élection des délégués suppléants

Le président rappelle ensuite qu'il convient de procéder à l'élection des délégués suppléants, au nombre de trois, en vue des élections sénatoriales

Les candidatures enregistrées :

- Mme LEBEAU-CORBONNOIS Elisabeth
- M. MORIZEAU Rémy
- M. ROBVEILLE Arnaud

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. MORIZEAU Rémy : 10 (dix) voix
- Mme LEBEAU-CORBONNOIS Elisabeth : 10 (dix) voix
- M. ROBVEILLE Arnaud : 9 (neuf) voix

M. MORIZEAU Rémy, Mme LEBEAU-CORBONNOIS Elisabeth et M. ROBVEILLE Arnaud ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

(délibération n° 2020/44)

APPROLYS

Le Maire informe qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner un représentant de la Commune et son suppléant au sein d'APPROLYS, centrale d'achat territoriale à l'échelle des départements Eure-et-Loir, Loiret et Loir-et-Cher.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne :

- M. Séraphin DE AGUIAR, titulaire,
- M. Rémy MORIZEAU, suppléant.

Délibération n° 2020/45 – APPROLYS – Désignation du représentant et de son suppléant

Le Maire rappelle qu'APPROLYS est une centrale d'achat. En conséquence, elle :

- passe des marchés pour ses besoins propres,
- passe des marchés publics destinés à ses Membres,
- conclut des accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services destinés à ses Membres,
- passe des appels à projet destinés à ses Membres ou toutes autres procédures de mise en concurrence particulière prévues par des textes spécifiques ;
- passe des marchés subséquents destinés à ses Membres ;
- conclut des partenariats, adhère ou participe à d'autres structures de mutualisation de la commande publique (groupements de commande, centrales d'achat, etc.).

Du fait du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation du représentant de la Commune de Dangers à l'Assemblée Générale d'APPROLYS et de son suppléant,

Ceci exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **DE DESIGNER** le représentant de la Commune de Dangers à l'Assemblée Générale d'APPROLYS et son suppléant, et de l'autoriser, le cas échéant, à exercer les fonctions d'Administrateur au sein du Conseil d'Administration :

. M. Séraphin DE AGUIAR, 2ème Adjoint, titulaire,
. M. Rémy MORIZEAU, 1er Adjoint, suppléant.

- **D'INSCRIRE** pour l'année 2020, les crédits nécessaires au paiement de la cotisation annuelle (50€).

QUESTIONS DIVERSES

Travaux rue de la Mare Blanche

Le Maire et le 1^{er} Adjoint ont rencontré Madame SALIN, Chef de la Subdivision du Perche de la Direction des infrastructures du Conseil départemental d'Eure-et-Loir.

Le marché de travaux sera publié après la prochaine réunion du Conseil municipal prévue le 25 août 2020 pour un démarrage du chantier en octobre 2020 (de préférence durant les vacances scolaires).

Entretien

Une communication sur l'entretien des abords des habitations sera distribuée aux Dangeoises et Dangeois très prochainement.

SIRP de Dangers, Mittainvillier-Vérigny

La question des travaux à effectuer à l'école durant les vacances scolaires est évoquée, notamment un problème de fuites ou infiltrations d'eau dans une des classes.

Annexe de la Mairie

Le projet sera relancé à la rentrée.

La séance est levée à 18H30

Le Maire,
André BELLAMY

